



Tarification Particuliers au 1^{er} juillet 2016

Conditions générales applicables aux principales opérations des particuliers

HSBC 

Cette brochure présente la nouvelle tarification de nos principaux services pour les particuliers en euros TTC, entrant en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2016.

Ces conditions générales annulent et remplacent les précédentes, et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment.

Les modifications n'entrant pas dans le champ d'application de la convention de compte courant seront portées à la connaissance de nos clients au moyen de nouvelles brochures mises à disposition en agence ou par tout autre moyen.

Sommaire

Extrait standard des tarifs	5	Découverts et crédits	13
Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	6	Facilités de caisse	
Ouverture, modification, clôture		Découverts	
Relevés de compte		Crédits à la consommation	
Tenue de compte		Crédits immobiliers	14
Services en agence		Autres frais sur prêts	14
Banque à distance	7	Cautions émises par la banque	14
Vos moyens et opérations de paiement	8	Epargne et placements financiers	15
Cartes		Epargne bancaire	
Virements	9	Placements financiers	
Prélèvements	10	Assurances et prévoyance	18
Chèques	10	La protection des personnes	
Offres groupées de services	11	La protection des biens	
HSBC Hexagone		Autres opérations internationales	19
Offre destinée aux clients en situation de fragilité financière		Le change	
Irrégularités et incidents	12	Chèques	
Commissions d'intervention		Opérations dans le Groupe HSBC	20
Opérations particulières		Produits n'étant plus commercialisés	21
Incidents de paiement		Conventions	
		Crédit à la consommation	
		Prévoyance	
		Autres prestations	
		Résolution d'un litige	22



Extrait standard des tarifs

Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter un extrait standard de tarifs en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet. Les tarifs ci-dessous sont hors offres groupées de services, hors promotions ou tarifs spécifiques à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en euros
Ma banque en ligne : abonnement à des services de banque à distance (Internet)	GRATUIT hors coûts du fournisseur d'accès Internet
HSBC Alertes : service offrant des alertes (6 par mois) sur la situation du compte par SMS/e-mail	2,10 € par mois, soit 25,20 € par an
Cotisation carte de paiement :	
- Visa Classic : carte internationale à débit immédiat ou différé	45 € par an
- Visa Electron : carte à autorisation systématique	35 € par an
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas de retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale) :	
- cartes Visa Premier, Visa Infinite, Gold MasterCard ou cartes incluses dans les conventions	GRATUIT
- cartes Visa Electron, Visa Plus et Visa Classic hors convention	1 € par retrait à partir du 5 ^e retrait par mois
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA) :	
- en agence	4 €
- par Internet	GRATUIT
Paiement d'un prélèvement SEPA :	
- frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	GRATUIT
- frais par paiement de prélèvement	GRATUIT
Commission d'intervention :	
- par opération	8 €
- plafond	80 € par mois
HSBC Volassur ⁽¹⁾ : offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	24 € par an
Frais de tenue de compte :	
- actif	6 € par trimestre, soit 24 € par an
- inactif	30 € par an

(1) HSBC Volassur est un contrat d'assurance collective souscrit par l'intermédiaire de HSBC France, auprès d'AIG Europe Limited. Dans la limite des dispositions contractuelles.

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, modification, clôture

Ouverture de compte - clôture de compte	GRATUIT
HSBC Easy, service de changement de domiciliation bancaire.....	GRATUIT
Transfert de compte dans une autre agence HSBC France	GRATUIT
Liste des opérations automatiques et récurrentes.....	GRATUIT
Droit au compte - services bancaires de base (article L312-1 du Code monétaire et financier).....	GRATUIT

Relevés de compte

Mensuel ou e-relevé ⁽¹⁾	GRATUIT
Bimensuel.....	5 € par mois
Journalier.....	32 € par mois

Tenue de compte

Frais de tenue de compte actif.....	6 € par trim.
Frais de tenue de compte inactif ⁽²⁾	30 € par an



Les frais de tenue de compte actif sont gratuits pour les clients HSBC Premier.

Services en agence

Frais d'envoi de chéquier (hors frais postaux)	GRATUIT
Frais d'envoi de carte bancaire (hors frais postaux)	GRATUIT
Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque	GRATUIT
Retraits d'espèces avec chèque dans les agences HSBC France (450 € par semaine max.)	GRATUIT
Frais de recherche de documents (devis sur demande pour les recherches complexes ou importantes)	de 10 € à 25 €

Dossiers successoraux

Frais de dossier succession.....	0,60 % de l'actif min. 150 € / max. 750 €
Commission annuelle de gestion + récupération des frais pour un compte actif (correspondance, port).....	40 €

Frais de location de coffre-fort - Cotisation annuelle

Jusqu'à 20 dm ³	120 €
De 21 à 100 dm ³	200 €
De 101 à 300 dm ³	370 €
Plus de 301 dm ³	700 €
Hors norme	nous consulter

Dépôt de garantie

Jusqu'à 100 dm ³ inclus	300 €
Plus de 100 dm ³	500 €

Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile...)..... **GRATUIT**

Frais d'utilisation des services de banque à distance, Internet et téléphone

Espace sécurisé Ma banque en ligne sur hsbc.fr⁽¹⁾..... **GRATUIT**

Application Ma banque mobile HSBC (pour iPhone et Android)⁽¹⁾..... **GRATUIT**

Ma banque par téléphone⁽¹⁾⁽²⁾..... **0 810 246 810** Service 0,39 € l'appel
+ prix appel



Nos conseillers à distance sont à votre disposition
du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 17h30.

HSBC Alertes : service offrant des alertes d'informations bancaires/ boursières par SMS ou e-mail

Abonnement de 6 alertes 2,10 € par mois

Abonnement de 25 alertes..... 5,10 € par mois

Dépassement du forfait, dès la 1^{re} alerte hors forfait 0,40 € par SMS

0,20 € par e-mail



HSBC Alertes est inclus dans la Convention HSBC Hexagone.

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes



50 % de réduction sur la 2^e carte identique ou de catégorie inférieure détenue sur un même compte.

Cotisation carte par an

Carte Visa Infinite	335 €
Carte Visa Premier	134 €
Carte Gold MasterCard.....	134 €
Carte Visa Classic (débit différé, débit immédiat).....	45 €
Carte Visa Electron.....	35 €
Carte Visa Plus.....	27 €

Opérations diverses

Réfection de carte.....	15 €
Rédition du code confidentiel.....	9 €
Opposition sur carte bancaire.....	GRATUIT

Opérations en zone euro

Frais par retrait d'espèces aux distributeurs de billets :

- du Groupe HSBC ⁽¹⁾	GRATUIT
- d'une banque autre que HSBC :	
• toutes cartes en convention et Cartes Visa Premier, Gold MasterCard, Visa Infinite.....	GRATUIT
• cartes Visa Electron, Visa Plus et Visa Classic hors convention	1 € / retrait à partir du 5 ^e retrait / mois
- aux guichets des agences des réseaux Visa ou MasterCard.....	5 € par retrait
Paiements par carte.....	GRATUIT

Opérations hors zone euro

Frais par retrait d'espèces aux distributeurs de billets :

- du Groupe HSBC ⁽¹⁾	GRATUIT
- d'une banque autre que HSBC.....	3,05 € par retrait + 2,90 % ⁽²⁾
- aux guichets des agences des réseaux Visa ou MasterCard....	5 € par retrait + 2,90 % ⁽²⁾
Paiements par carte.....	2,90 % ⁽²⁾

Virements SEPA



Le compte est débité/crédité du montant d'un virement SEPA permanent ou occasionnel, libellé en euros vers/depuis un compte situé en France ou dans n'importe quel autre pays de l'espace SEPA (les États membres de l'Union Européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, la République de San Marin et Monaco). Seule option de frais possible : « share ».

Emission d'un virement SEPA

Frais par virement occasionnel émis

Initié sur Internet et mobile⁽¹⁾⁽²⁾ **GRATUIT**
Initié en agence 4 € par virement

Frais par virement permanent émis

Initié sur Internet et mobile⁽¹⁾⁽²⁾ **GRATUIT**
Initié en agence 1,10 € par virement

Autres frais

Commission additionnelle sur ordres transmis manuscrits et/ou non formalisés sur support de la banque 10 € par ordre

Réception d'un virement SEPA

Frais par virement reçu

Virement SEPA occasionnel ou permanent reçu **GRATUIT**

Virements non SEPA (internationaux)



Le compte est débité/crédité du montant d'un virement, permanent ou occasionnel, libellé soit dans une devise hors euro de l'Espace Economique Européen (les États membres de l'Union Européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège) vers/depuis un État de l'Espace Economique Européen (option de frais « share » obligatoire), soit en toute autre devise vers tout autre pays (option de frais « ben », « our », « share »).

Emission d'un virement non SEPA

Frais par virement occasionnel émis⁽³⁾

Initié sur Internet et mobile⁽¹⁾⁽²⁾ 12,50 €
Initié en agence 0,10 % de la transaction
min. 25 €

Réception d'un virement non SEPA

Frais par virement reçu

Virement non SEPA reçu 25 €

Autres frais

Commission additionnelle sur ordres transmis manuscrits et/ou non formalisés sur support de la banque 10 € par ordre
Commission de change **GRATUIT**
Frais de correspondant(s) 20 €
Frais par virement occasionnel émis incomplet (informations nécessaires absentes ou erronées) commission additionnelle 15 €



La mise en place d'un virement permanent SEPA ou non SEPA est gratuite.

(1) Hors coûts de communication et d'abonnement, selon l'opérateur. **(2)** Les virements initiés sur Internet et dépassant le plafond autorisé sont soumis à la tarification appliquée pour un ordre de virement initié en agence. L'exécution de cette opération initiée en ligne n'est pas réalisée en temps réel, et vous êtes susceptible de recevoir un contre-appel sur votre numéro de téléphone préalablement communiqué à HSBC France pour finaliser l'opération. **(3)** Des frais supplémentaires peuvent être facturés par les correspondants français ou étrangers, rendus nécessaires par un service particulier ou à la suite d'une opération de change.

Prélèvements

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA..... **GRATUIT**

Opposition sur prélèvement SEPA..... **GRATUIT**

Frais par paiement de prélèvement SEPA..... **GRATUIT**

Chèques⁽¹⁾

Commande et délivrance de chéquier..... **GRATUIT**

Frais d'émission d'un chèque de banque..... 11 €

Frais d'opposition sur chèque(s) par l'émetteur..... 13 €

Offres groupées de service

HSBC Hexagone



La Convention HSBC Hexagone propose un ensemble de services utiles pour faciliter votre quotidien.

Carte bancaire

Carte Visa Classic, Visa Premier, Gold MasterCard ou Visa Infinite

Exonération des frais de banque au quotidien

Frais de tenue de compte actif

Virements SEPA occasionnels et permanents

Retraits d'espèces illimités dans tous les distributeurs de billets en France et en zone euro

Réfection de la carte et réédition du code confidentiel

Frais d'opposition sur chèques

Facilité de caisse : jusqu'à 3 000 € / mois⁽¹⁾



Débit en compte autorisé au maximum 15 jours, consécutifs ou non, par période de 30 jours.

Franchise d'agios : jusqu'à 12 € / trim.

HSBC Volassur⁽²⁾ : assurance perte ou vol des moyens de paiement

HSBC Alertes - 25 alertes/mois (SMS ou e-mail)

Cotisation mensuelle à l'offre groupée de services avec :

	individuelle	jointe
- carte Visa Classic.....	8,10 €	10,35 €
- carte Visa Premier / Gold MasterCard.....	14,45 €	20,55 €
- carte Visa Infinite.....	29 €	42 €



Pour nos clients étudiants, -50% sur leur cotisation mensuelle avec la carte Visa Classic (jusqu'à leurs 28 ans ou jusqu'à la perte du statut étudiant avant leurs 28 ans).

Offre destinée aux clients en situation de fragilité financière

Carte bancaire

Carte Visa Electron

Exonération des frais de banque au quotidien

HSBC Alertes - 6 alertes / mois (SMS ou e-mail)

Accès à Ma banque en ligne limité aux seules opérations internes

Frais de tenue de compte actif

Virements SEPA ponctuels et permanents exécutés en agence

Commissions d'intervention

Émission de 2 chèques de banque par mois

Cotisation mensuelle **GRATUIT**

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier. Exemple : pour un découvert de 3 000 € par jour pendant 15 jours, coût total de 19,25 € (comprenant la commission du plus fort découvert calculée au taux de 0,05 %) avec taux d'intérêt égal au taux de base HSBC + 7 %, soit au 01/07/2016 un taux de 14,40 %. TAEG : 16,89 %, soit un TAEG pour une période unitaire d'un jour de 0,0428 %. (2) HSBC Volassur est un contrat d'assurance collective souscrit par l'intermédiaire de HSBC France auprès d'AIG Europ Limited. Dans la limite des dispositions contractuelles.

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention



Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (absence ou insuffisance de provision, coordonnées bancaires erronées, présentation d'un ordre de paiement irrégulier...)

Par opération (dans la limite de 80 € par mois) 8 €

Opérations particulières

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 30 €

Frais pour un chèque payé pendant la période d'interdiction bancaire 20 €

Frais à la suite d'une interdiction d'émettre des chèques signalée par la Banque de France 30 €

Frais par avis à tiers détenteur 100 €

Frais par saisie attribution 100 €

Frais par saisie conservatoire 100 €

Frais par opposition à tiers détenteur 100 €

Frais pour opposition administrative (dans la limite de 10 % du montant de l'opposition) max. 100 €

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 20 €

Incidents sur chèques

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽¹⁾ :

- pour un chèque ≤ 50 € 30 €

- pour un chèque > 50 € 50 €

Frais de lettre d'information préalable au rejet d'un chèque sans provision⁽²⁾ 13 €

Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision 16 €

Incidents sur cartes

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour utilisation abusive 36 €

Incidents sur prélèvements

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽¹⁾ montant du prélèvement, max. 20 €

Découverts et crédits

Facilités de caisse



Une facilité de caisse vous autorise un découvert sur 15 jours maximum, consécutifs ou non, par période de 30 jours.

Facilité de caisse⁽¹⁾ associée à une convention

Taux débiteur annuel révisableTB⁽²⁾ + 7 à 9,50 %

Facilité de caisse⁽¹⁾ non associée à une convention

Frais de mise en place 20 €

Taux débiteur annuel révisableTB⁽²⁾ + 7 à 9,50 %

Découverts



Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est indiqué sur l'offre de contrat d'ouverture de crédit sous forme de découvert en compte ou précisé sur le relevé de compte.

Découverts autorisés

Taux débiteur annuel révisable⁽³⁾⁽⁴⁾TB⁽²⁾ + 2,80 à 8 %

Frais de dossier par offre :

- jusqu'à 6 000 € 30 €

- supérieur à 6 000 € 60 €

Découverts non autorisés

Taux débiteur annuel révisable⁽³⁾⁽⁴⁾TB⁽²⁾ + 9,50 %

Autres frais sur facilité de caisse et découvert

Commission sur le plus fort découvert⁽³⁾ 0,05 % par mois

Commission minimum forfaitaire d'utilisation (si les utilisations débitrices des découverts sont < 400 €, en moyenne journalière, entre deux arrêts d'agios débiteurs)⁽⁵⁾ 5 € par mois
ou 10 € par trim.

Crédits à la consommation



Le TAEG est indiqué sur l'offre de contrat de crédit. Les taux débiteurs sont fixés en fonction des conditions de marché.

Les prêts personnels⁽⁴⁾⁽⁶⁾ et prêts étudiants

Frais de dossier prêts personnels ≤ 75 000 € 1 %
min. 55 € / max. 120 €

Frais de dossier prêts personnels > 75 000 € 300 €

Frais de dossier prêts étudiants 43 €

Demande de modulation d'échéance 15 €

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier. (2) TB : taux de base HSBC : 7,40% au 01/07/2016. Le TB est déterminé par chaque banque, en fonction de la nature du crédit consenti et tient compte de différents taux du marché des capitaux. Ce taux sert de base pour calculer le taux conventionnel des crédits. (3) Les frais et commissions sont intégrés au TAEG (Taux Annuel Effectif Global). (4) Le taux varie notamment en fonction du montant du prêt, de sa durée, des garanties dans la limite du taux d'usure. (5) Hors TAEG. (6) Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent pas une offre de prêt.

Crédits immobiliers



Le Taux Effectif Global (TEG) est indiqué sur l'offre de prêt immobilier.
Les taux d'intérêt sont fixés en fonction des conditions de marché.

Frais de dossier sur capital emprunté ⁽¹⁾	1 %
	min. 300 € / max. 1 000 €
Majoration en cas de déblocage en plusieurs fois ⁽¹⁾	185 €

Frais liés à la gestion des prêts immobiliers

Emission d'une offre modificative sous forme d'avenant ⁽²⁾	1 % du capital restant dû
	min. 500 € / max. 1 000 €
Demande de modulation d'échéance	25 €
Rédition d'un tableau d'amortissement	30 €
Attestation de mainlevée de garantie hypothécaire	15 €

Autres frais sur prêts immobiliers et personnels

Lettre d'information sur impayé ⁽³⁾	80 €
Lettre d'information annuelle aux cautions	25 €

Cautions émises par la banque



Cautions fiscales, loyers...

Frais d'acte	de 47 € à 110 €
Avenant	47 €
Commission de risque annuelle (calculée en fonction du montant de la caution et perçue trimestriellement d'avance)	de 1,20 % à 2 %
	min. 30 €

(1) Excepté pour les Prêts d'Épargne Logement. (2) Hors avenants de substitution d'assurance émis par application des dispositions de l'article 54-1 de la loi 2014-344 du 17 mars 2014.

(3) Hors crédits à la consommation et crédits immobiliers soumis au Livre III du Code de la consommation.

Epargne et placements financiers

Epargne bancaire

Les services

Frais de transfert d'un PEL ou d'un CEL vers un autre établissement..... 55 €

Les relevés Elisées Patrimoine



Document de synthèse des avoirs et des crédits détenus.

Relevé Personnel ou Familial, frais par relevé :

- mensuel..... 5 €
 - trimestriel..... 9 €
 - semestriel..... 13 €
 - annuel..... 22 €

Placements financiers

Ordre de Bourse

Les présents tarifs sont affichés Hors Taxe sur les Acquisitions de Titres, au taux actuel de 0,2% du montant des transactions⁽¹⁾.

Sur les marchés Euronext (Paris, Amsterdam, Bruxelles)			% du montant de l'ordre	Minimum
Internet ou téléphone ⁽²⁾	Forfait Invest Expert	Si vous passez des ordres généralement > à 3 000 €	0,21 %	15,90 €
	Forfait Invest	Si vous passez des ordres généralement < à 3 000 €	0,53 %	7,90 €
Agence			1,40 %	17,50 €
Sur les autres marchés ⁽³⁾ (Frais de brokers étrangers exclus) ⁽⁴⁾			% du montant de l'ordre	Minimum
Internet ou téléphone ⁽²⁾	Marchés actions sur NewYork (NYSE & Nasdaq), Londres, Francfort (Xetra), Madrid		0,57 %	35 €
Agence ou téléphone ⁽²⁾	Principales Bourses internationales		1,50 %	49 €

(1) La Taxe sur les Acquisitions de Titres (TAT) au taux actuel de 0,2 % du montant des transactions est applicable à toute acquisition, à titre onéreux, d'un titre de capital ou assimilé (admis aux négociations sur un marché réglementé français ou étranger) d'une entreprise française dont la capitalisation boursière excède un milliard d'euros au 1^{er} décembre de l'année précédant celle d'imposition. Cette taxe est mise à votre charge pour les acquisitions de titres susvisées, qu'elles aient été réalisées par vous directement ou effectuées dans le cadre d'un Mandat HSBC Actions France. **(2)** Via la cellule Titres de Ma banque par téléphone. **(3)** Hors éventuelle commission de change et taxes locales. **(4)** Frais de brokers pour les principales places : New York (NYSE & Nasdaq) 0,06 % min. 26,4 USD ; Londres 0,06 % min. 18 GBP ; Francfort 0,06 % min. 18 EUR ; Zurich 0,06 % min. 42 CHF ; Madrid 0,06 % min. 30 EUR. Autres places : nous consulter.

Droits de garde



Les droits de garde du compte sont prélevés semestriellement, et sont calculés sur la base des valeurs détenues en portefeuille au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.

Droits de garde sur :

- les titres et OPC (Organismes de Placement Collectif) du Groupe HSBC **GRATUIT**

- les titres, or et autres valeurs, selon le nombre d'ordres exécutés sur les Marchés Euronext sur le semestre considéré :

Montant du portefeuille déterminé sur la valeur totale des seules lignes facturables	Moins de 15 ordres		15 ordres et +
	Commission proportionnelle par tranche	Commission fixe par ligne	Minimum
Jusqu'à 100 000 €	0,12 %	2,50 € ⁽¹⁾	15 €
Au-delà de 100 000 €	0,08 %		

GRATUIT

Service de règlement différé (SRD)⁽²⁾

en option

Tarif appliqué au prorata temporis (calcul au jour de portage) 0,022 %

Opération de prorogation 0,299 % min. 10 €

Accès illimité aux cotations temps réel sur les marchés Euronext

GRATUIT

Opération sur titres (OST) 12,80 €

OST disponible en ligne **GRATUIT**

Autres opérations sur titres

Frais de gestion d'un PEA / PEA-PME (hors droits de garde) **GRATUIT**

Paiement des coupons :

- valeurs Euronext⁽³⁾ **GRATUIT**

- valeurs étrangères, code ISIN dépôt euroclear **GRATUIT**

- valeurs étrangères, code ISIN dépôt étranger 3 %

Souscription d'OPC hors Groupe HSBC⁽⁴⁾ 30 € par opération

Les prix de souscription et de rachat des parts ou actions d'OPC tiennent compte des éventuels frais d'entrée et de sortie, variables selon les OPC, dont le client prend connaissance à la lecture du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC) qui lui est fourni préalablement à la souscription.

Transfert de titres vers un autre établissement :

- dépôt France, Belgique, Pays-Bas, Portugal 5 € par ligne
min. 40 €

- dépôt étranger 50 € par ligne

Transfert d'un PEA / PEA-PME vers un autre établissement⁽⁵⁾ 60 €

Opération sur titres non cotés dans le PEA / PEA-PME 150 €

Rémunération de HSBC France relative à la commercialisation des OPC de la gamme proposée dans le cadre de son activité de distributeur (rétrocession sur frais de gestion prélevés sur la base de l'actif net de l'OPC concerné). Les conventions de placement signées par HSBC France avec les sociétés de gestion des OPC présentés dans le cadre de son activité de distributeur prévoient le versement à la banque d'une commission proportionnelle à l'encours placé par la banque dans l'OPC concerné. Conformément à l'article 314-76 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, HSBC France tient à la disposition des investisseurs le détail des taux applicables par OPC.

(1) Pour les valeurs ISIN cotées sur les marchés Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam). Pour les autres valeurs : commission fixe de 5 euros par ligne. (2) Disponible uniquement pour les valeurs éligibles au SRD et telles que publiées par Euronext Paris. Ces tarifs s'entendent en sus des frais de courtage habituels. (3) France, Belgique, Pays-Bas et Portugal. (4) Avant d'investir dans un OPC de droit français ou étranger, vous devez prendre connaissance impérativement et attentivement de la version française du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC) et de son prospectus, documents réglementaires disponibles auprès des agences HSBC France ou sur www.hsbc.fr/selecteuropc. Avant toute décision d'investissement, il vous appartient de vous assurer, avec l'aide de vos conseils habituels, que le ou les OPC considérés correspondent à votre situation financière, à vos objectifs d'investissement, à votre sensibilité au risque ainsi qu'à la réglementation dont vous relevez (et notamment la législation locale à laquelle vous seriez éventuellement assujéti). (5) Les investissements, soumis aux fluctuations de marché, peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse, et présentent un risque de perte en capital. (6) En plus des frais par ligne.

Les relevés de portefeuille, frais par relevé

Relevé annuel.....	GRATUIT
Relevé mensuel, trimestriel ou semestriel.....	10 €
Relevé ISF.....	25 €
Relevé à la demande.....	30 €

Plan d'Investissement Automatique (PIA)

Frais liés au fonctionnement du PIA : souscription, abonnement, modification, suspension, clôture..... **GRATUIT**

Frais liés aux OPC éligibles au PIA :

- droits de garde..... **GRATUIT**
- commission de rachat..... **GRATUIT**
- frais de gestion directs et indirectsse reporter au prospectus de chaque OPC
- droits d'entrée..... tarification unique quelle que soit la classe d'actif

Montant de l'ordre	Tarification
Entre 75 et 150 €	1,50%
À partir de 151 €	0,50%

Opérations sur Or⁽¹⁾

Commission sur opération (achat, vente ⁽²⁾) non soumise à la TVA.....	1 % du montant de l'opération min. 13 €
Commission de courtage.....	0,6 % min. du montant de la transaction
Frais divers (transfert, expertise.....)	nous consulter
Droits de garde.....	voir p.16, rubrique Droits de garde, en matière de placements financiers

(1) Réalisées sur la base des cours de référence publiés par CPROR, sur le site www.cpordevises.com/or/cours (2) Pour les résidents fiscaux en France : taxe forfaitaire de 10,50 % (incluant la CRDS) depuis le 01/01/2014, ou option pour le régime des plus-values de cession des biens meubles.

Assurances et prévoyance

La protection des personnes

HSBC Capital Prévoyance⁽¹⁾

Assurance décès toutes causes / Perte Totale et Irréversible
d'Autonomie (PTIA) toutes causes.....nous consulter

HSBC Protection Avenir⁽²⁾

Assurance décès accidentel / Perte Totale et Irréversible
d'Autonomie (PTIA) accidentelle nous consulter



HSBC Protection Avenir : devis et souscription sur hsbc.fr

La protection des biens

HSBC Volassur⁽³⁾

Assurance perte ou vol des moyens de paiement 24 € par an

HSBC Garantie Habitation⁽⁴⁾

Assurance habitation..... nous consulter



HSBC Garantie Habitation : devis et souscription sur hsbc.fr

(1) HSBC Capital Prévoyance est un contrat d'assurance individuel en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) souscrit par l'intermédiaire de HSBC France auprès de HSBC Assurances Vie (France), entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles. **(2)** HSBC Protection Avenir est un contrat d'assurance individuel en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) consécutifs à un accident, souscrit par l'intermédiaire de HSBC France auprès d'AIG Europe Limited. Dans la limite des dispositions prévues par les conditions générales du contrat. **(3)** HSBC Volassur est un contrat d'assurance collective souscrit par l'intermédiaire de HSBC France auprès d'AIG Europ Limited. Dans la limite des dispositions contractuelles. **(4)** HSBC Garantie Habitation est un contrat d'assurance dommages souscrit par l'intermédiaire de HSBC France auprès d'Allianz IARD et de Protexia, entreprises régies par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles.

Autres opérations internationales

Le change



Une commission de change, calculée par tranche, s'applique aux opérations nécessitant l'achat ou la vente de devises (hors virements non SEPA).

Commission de change

Jusqu'à 75 000 €.....	0,05 %
De 75 001 € à 150 000 €.....	0,025 %
Au-delà de 150 000 €	0,0125 % min. 16,50 €

Le change manuel

Délivrance et rachat de billets de banque	5,40 € par opération
Versement ou retrait sur un compte devises de même nature	1,50 %

Chèques⁽¹⁾

Commission d'encaissement.....	0,12 % de la transaction min. 16 € / max. 100 €
Commission de règlement.....	0,15 % de la transaction min. 35 €
Frais de port ⁽²⁾	25 €
Frais de transmission.....	5 €
Chèque retourné impayé.....	31 €
Emission d'un chèque de banque en devises :	
- commission de traitement.....	16 €
- frais de transmission.....	18 €

(1) Les chèques tirés sur l'étranger peuvent être soumis à des frais supplémentaires (frais de correspondants, de change). (2) En cas de remise chèque en crédit après encaissement. Si le crédit est sauf bonne fin, exonération des frais de port.

Opérations dans le Groupe HSBC

Global View / Global Transfer



Global View / Global Transfer est un service exclusif de consultation de l'ensemble de vos comptes HSBC dans le monde⁽¹⁾ sur un seul et même écran. Il vous permet aussi d'effectuer des virements internationaux entre ces comptes.

Consultation (Internet et mobile).....	GRATUIT
Emission / réception des virements	GRATUIT
Commission de change.....	GRATUIT

Dépannage espèces

Dépannage à l'étranger d'un client HSBC France⁽²⁾..... 15 €

Ouverture de compte à l'étranger

Accompagnement à l'ouverture d'un compte à l'étranger⁽¹⁾ au sein du Groupe HSBC et mise à disposition des moyens de paiement⁽³⁾..... 140 €



Le dépannage espèces et l'ouverture de compte à l'étranger sont gratuits pour les clients HSBC Premier.

(1) Nous vous rappelons que selon la réglementation en vigueur, les personnes physiques, associations, et sociétés n'ayant pas la forme commerciale, domiciliées ou établies fiscalement en France, sont tenues de déclarer, lors de leur déclaration de revenus ou de résultats, les comptes ouverts, utilisés ou clos à l'étranger ainsi que les revenus afférents. En outre, concernant les personnes physiques, dès la perception de revenus mobiliers par l'intermédiaire de ces comptes, ces dernières doivent s'acquitter des prélèvements sociaux et, le cas échéant, d'un acompte d'impôt sur le revenu. Enfin, ces comptes doivent être déclarés à l'impôt sur la fortune si les titulaires concernés en sont redevables. Par ailleurs, selon la réglementation en vigueur, les personnes physiques domiciliées fiscalement en France sont tenues de déclarer, lors de leur déclaration de revenus, certaines informations relatives aux contrats de capitalisation et placements de même nature, et notamment aux contrats d'assurance-vie, souscrits auprès d'organismes établis hors de France et, le cas échéant, les produits générés sur ces contrats lors d'un rachat total ou partiel. En outre, ces dernières doivent également s'acquitter des prélèvements sociaux exigibles au titre de leur contrat. Enfin, ces contrats doivent être déclarés à l'impôt sur la fortune si les titulaires concernés en sont redevables. En cas de non-respect de ces obligations, les personnes concernées s'exposent à des rappels d'impôts et à l'application de sanctions. Pour plus de précisions concernant les obligations fiscales vous incombant, nous vous recommandons de vous rapprocher d'un conseil indépendant. **(2)** Sous réserve de l'obtention d'une autorisation préalable de HSBC France. Dépannage espèces jusqu'à un montant maximum de 2 000 USD ou sa contre-valeur en devise locale. **(3)** Sous réserve de l'acceptation par l'agence HSBC concernée et selon les réglementations locales en vigueur.

Produits n'étant plus commercialisés

Conventions

Cotisation mensuelle

HSBC Patrimoine :	individuelle / jointe
- carte Visa Infinite.....	32 € / 44 €
- carte Visa Premier / Gold MasterCard.....	17,35 € / 24,30 €
HSBC Dynamique :	individuelle / jointe
- carte Visa Premier / Gold MasterCard.....	15,10 € / 21,15 €
- carte Visa Classic.....	8,40 € / 11,50 €
HSBC Avenir.....	3,80 €
HSBC Passeport :	
- souscription seule.....	18,50 €
- souscription en complément de HSBC Hexagone.....	13,85 €

Crédit à la consommation

Le crédit renouvelable « Libertel »

Taux débiteur annuel révisable.....	TB+ 3,50 à 6,50 % hors assurance facultative
-------------------------------------	---

Prévoyance

HSBC Assurance santé ⁽¹⁾	nous consulter
HSBC Famille Prévoyance ⁽²⁾ (assurance décès accidentel / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie accidentelle).....	26 €
HSBC Garantie des Accidents de la Vie ⁽²⁾ , selon formule :	
- individuelle.....	105 € ou 128 €
- famille.....	190 € ou 236 €

Autres prestations

Elysées Rémunération (service d'épargne automatique).....	10 € par an
Frais de gestion annuels, Plan Elysées Bourse.....	15 €

(1) Contrat d'assurance collective souscrit par l'Association APRINSS auprès de Swisslife Prévoyance et Santé, entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles.
(2) Contrat d'assurance collective souscrit par l'intermédiaire de HSBC France, auprès d'AIG Europe Limited. Dans la limite des dispositions contractuelles.

Résolution d'un litige

La qualité de nos services

HSBC France est attaché à la qualité de ses services, qui fonde sa réputation dans l'univers bancaire.

Toutefois, des difficultés peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services qui lui sont attachés. Ayez alors le réflexe de contacter votre conseiller : celui-ci est le plus à même de répondre à vos questions pour vous apporter satisfaction.

Si vous n'êtes pas satisfait de la solution proposée, contactez notre Direction Relations Clients, qui prendra en charge vos questions et vous apportera une réponse rapide, en étudiant avec votre conseiller la solution la mieux adaptée.

Et si la réponse apportée ne vous convient pas à nouveau, vous pouvez vous adresser au Médiateur de HSBC France :

- par courrier :
Médiateur HSBC France - 103 avenue des Champs-Élysées
- 75419 Paris Cedex 08
- par Internet : mediateur.hsbc.fr

Il interviendra pour favoriser la résolution du différend et trouver la solution la plus adéquate.

Nous contacter

- Écrivez-nous : Direction Relations Clients
103, avenue des Champs-Élysées - 75419 Paris Cedex 08
- Appelez-nous au  (1)
- Connectez-vous sur **hsbc.fr**, rubrique « **Contactez-nous** » en choisissant « Réclamation » comme « Motif du contact ».

(1) Article L113-5 du Code de la consommation (le numéro de téléphone destiné à recueillir l'appel d'un consommateur en vue d'obtenir la bonne exécution d'un contrat conclu avec un professionnel ou le traitement d'une réclamation ne peut pas être surtaxé).



gettyimages®
Martin Dimitrov

Comment souscrire ou en savoir plus ?

Contactez **votre conseiller personnel**

Appelez Ma banque par téléphone au **0 810 246 810** Service 0,09 € / appel
+ prix appel

Composez le +33 810 246 810 depuis l'étranger

Connectez-vous sur **www.hsbc.fr**

Une question sur l'un de nos produits ou services ?

 [@HSBC_FR](#) |  [YouTube](#)

Publié par HSBC France

04/2016

HSBC France

Société Anonyme au capital de 337 189 135 euros - SIREN 775 670 284 RCS Paris
103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris
Banque et intermédiaire en assurance immatriculé auprès de l'ORIAS
(Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance - www.orias.fr)
sous le n° 07 005 894.

HSBC Assurances Vie (France)

Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros - SIREN 338 075 062 RCS Paris
Adresse postale : 75419 Paris Cedex 08 - Siège social : 15, rue Vernet - 75008 Paris
Entreprise régie par le Code des Assurances.

Réf. : 16.000.56 - Crédit photo : Getty Images